

TRJV 2019

Règlement Sportif.

FONDEMENTS

- Proposer aux jeunes pilotes régionaux des **confrontations ludiques** sur toute la saison.
- Favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

CALENDRIER

- Pour 2019 tout club peut se porter candidat à un TRJV sur les dates suivantes ;
 - 27 et 28 avril 2019
 - 1 et 2 juin 2019
 - 15 et 16 Juin 2019

ORGANISATION

- Ces rencontres se déroulent sur deux journées.
- 3 disciplines sont proposées au choix des clubs organisateurs :
- Les disciplines proposées en priorité sont XCO, DH, Trial et enduro.
- Les épreuves ne débuteront pas avant 12h (si 3 épreuves) ou avant 15h (si 2 épreuves) le samedi, pour permettre aux plus éloignés de ne pas se lever trop tôt.
- La remise des prix ne doit pas excéder 15h le Dimanche.

SECURITE :

Le port du casque est obligatoire pour toute personne évoluant sur le site de la course à vélo et les gants longs pour toutes les disciplines.

Les TRJV sont ouverts à tous à partir de la catégorie pupille et au poussin à la bonne volonté du club organisateur.

CATEGORIES

- Poussin : 7-8 ans
- Pupilles : 9-10 ans
- Benjamins : 11-12 ans
- Minimes : 13-14 ans
- Cadets : 15-16 ans

REGLEMENT SPORTIF DES EPREUVES CITEES CI-DESSUS :

MATERIEL

- Le même vélo (cadre et fourche) sera utilisé tout au long de l'épreuve
- Le vélo doit être obligatoirement de type VTT et il sera bagué pour la totalité du weekend
- La taille des roues devra rester celle de la taille d'origine (exemple : 29 pouces)
- Si un changement de vélo est constaté, le pilote sera disqualifié (on entend par vélo l'ensemble cadre et fourche), les accessoires peuvent être adaptés aux épreuves.
- Le casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.
- Les coureurs, leurs parents et leurs éducateurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du vélo, du matériel et des protections utilisées.
- Les protections DH devront être conformes aux protections décrites dans l'annexe 2

ENGAGEMENT

- **Les inscriptions devront parvenir au club organisateur par mail avant le jeudi soir 20h**
- **Si inscription sur place, mise en fin de grille sur les départs XC + majoration de l'inscription de 3 Euros.**
- La licence doit être obligatoirement présentée lors de l'inscription, à la table de retrait des plaques par le pilote.
- Les droits d'engagements sont fixés à 10 €.

CLASSEMENT de l'épreuve

- Un classement individuel par catégorie sera établi.
- Il n'y aura pas de classement par discipline dans le but de privilégier la polyvalence.
- Un nombre de points est attribué pour chaque épreuve en fonction de la place du coureur (grille à la fin du règlement).
- Le classement comprend les résultats du pilote (en points), en XC, en trial, en DH. En cas d'égalité pour le podium, le XC sera prépondérant.
- Si une épreuve regroupe 2 disciplines techniques l'arbitre déterminera l'épreuve prépondérante par un tirage au sort à l'issue du week-end.
- Les récompenses valoriseront les filles d'une part et les garçons d'autre part.

- Pour marquer les points, le coureur devra obligatoirement passer la ligne d'arrivée en ayant parcouru la boucle ou la piste DH dans le sens de la course.
- Seul sera admis l'abandon par blessure, constaté par le service de secours sur place, dans ce cas le pilote prendra les points du dernier.
- Seul un représentant du club (entraîneur, président) sera habilité à portée réclamation auprès de l'arbitre.
- Les réclamations ne pourront excéder 30 min après affichage.

CLASSEMENT de l'épreuve

- Un classement général sera établi au bout de la 3^{ème} manche sans joker avec une récompense des 3 premiers à l'AG plénière du comité AURA.
- **Ce classement n'a aucun lien avec le mode sélection pour le TFJV.**

DESCENTE

Article 1 : DEROULEMENT

- Le repérage à vélo sera interdit la veille (samedi : si la course a lieu le dimanche)
- 1 passage de reconnaissance à vélo sera obligatoire avant de prendre le départ de l'épreuve.
- 2 manches chronométrées seront proposées
- Les départs individuels se feront toutes les 30 secondes minimums.
- Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.
- Lors de la 2^{ème} manche, le départ s'effectuera dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche.

Article 2 : SECURITE

- Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, les protections sont obligatoires (y compris pour l'encadrement) : voir détails en annexe 2.
 - Casque intégral monobloc homologué CE
 - Gilet de Protection intégral
 - Protection Genoux, Tibias
 - Gants longs
 - Maillot manches longues et pantalon longs (Le « Jeans » peut être accepté)
 - Short de DH accepté (le short doit arriver au-dessous du Genoux.)
 - Le maillot doit obligatoirement recouvrir les protections.

Article 3 : CLASSEMENT

- Le meilleur temps des 2 manches sera conservé pour le classement.

CROSS-COUNTRY

Article 1 : DEROULEMENT

- Les départs des courses se feront par catégorie. Les filles peuvent avoir une épreuve spécifique si elles sont nombreuses (au moins 15 sur 2 catégories), ou alors partir avec les garçons de leur catégorie, **2 places par ligne devront leur être réservées**
- Pour la première épreuve de la saison la mise en grille XC se fera suivant les résultats de l'épreuve technique de la veille et dans l'ordre du classement général provisoire pour les autres épreuves.
- Il est interdit de courir au côté du coureur ou d'accompagner celui-ci sur le circuit.
- Toute assistance sous quelque forme que ce soit est interdite : poussette, portage du vélo, ravitaillement liquide ou solide hors zone d'assistance. Si les faits sont constatés par une personne officielle de l'organisation, le pilote sera mis hors course.
- Une exception pourra être faite si la température excède 25 ° C pour le ravitaillement liquide.
- L'assistance technique sera acceptée dans la zone d'assistance prévue par l'organisateur.
 - Elle sera délimitée par un panneau à l'entrée de la zone, et un panneau à la sortie de la zone.
 - Seule l'assistance technique et le ravitaillement (liquide et solide) seront acceptés dans cette zone.

Article 2 : Le TRACÉ

- Les temps objectifs pour chaque catégorie sont indiqués ci-dessous.
 - pupilles : 15 minutes +/- 5min
 - benjamins : 25 minutes +/- 5min
 - minimes : 35 minutes +/- 5min
 - cadets : environ 45 minutes +/- 5min
- Les conditions météorologiques peuvent imposer une réduction du parcours.

Article 3 : CLASSEMENT

- ☒ Le pilote attardé sera arrêté dès l'arrivée du premier compétiteur.
- Un classement filles et un classement garçons seront réalisés.
- LE non-respect du parcours (**évolution dans le sens opposé à celui prévu par l'organisation, ou prise de raccourcis**) entraînera une mise hors course du pilote, aucun point ne sera marqué suite à cette sanction.



TRIAL

Article 1 : DEROULEMENT

- L'organisateur imposera un ordre de présentation sur la zone de départ. (Ex : dossard 1 à 10, zone 1 / dossard 11 à 20 zone 2, etc...)
- La zone de départ sera renseignée sur la cravate.
- L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant : 1, 2, 3, 4 (pour ceux qui commencent par la zone 1 /////////////// 3, 4, 1, 2 pour ceux qui commencent par la zone 3, etc...).
- La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de **mise hors course**.
- Seules les reconnaissances à pied avant le départ de l'épreuve sont possibles.
- Les reconnaissances à pied sont autorisées avant les épreuves (veille, ou le jour J).
- Les commissaires peuvent permettre aux pilotes de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage.
- Le temps de reconnaissance sera limité à 5 min par groupe.
- Les pédales plates sont obligatoires pour limiter les risques d'accident.
- Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeants) ne sera tolérée dans les zones exceptée celle des commissaires.
 - Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux.

Article 2 : FORMAT DE COURSE

- Le VTT Trial se disputera sur un circuit de 4 zones différentes par catégorie (Benjamin, Minime, Cadet), avec un seul passage par zone.
- Pour les catégories Pupilles, 2 zones spécifiques seront aménagées. Chacune de ces zones sera parcourue 2 fois par le jeune pilote.
- Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ses passages.
- Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section.
- Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.
- Le suiveur devra demander au commissaire, l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.
- Chaque Zone rapportera un maximum de 31 pts.
- Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :
 - **flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)**
 - **flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)**
 - **flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)**
- Les portes sont numérotées de 1 à 6 et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation. Il peut choisir de ne pas franchir une porte, mais ne peut plus revenir en arrière.

- Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, 2 ou la 3. De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.
- Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section.
- S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte.
 - Le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes.

Article 4 : DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite.
- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.
- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.
- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence axe de la roue avant et arrière).
- la porte est considérée comme engagée à partir du moment où le premier axe est passé entre les 2 flèches.
- La porte est considérée comme tentée à partir du moment où les deux axes du vélo sont passés entre les deux flèches.
- La porte tentée est validée à partir du moment où le pilote l'a franchie sans appui.
- Tant que la porte n'est pas complètement tentée les « come-back » sont autorisés.
- Le pilote qui touche ou fait tomber une flèche ou le piquet avec son vélo ou avec son corps ne marque pas les points de cette porte, mais il peut continuer son évolution dans la zone.
- Le pilote qui survole une porte ne marque pas les points de celle-ci mais peut aussi continuer son évolution dans la zone.

Article 5 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Au 5ème appui (5 pénalités)
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer la rubalise. les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.

- Lorsque la personne en parade touche le pilote
- Chacun de ces cas équivaut à 5 points pénalité.
IMPORTANT : Dans tous les cas, le pilote conservera les points acquis dans les portes.

Article 6 : Pénalités

- Le pilote cumulera 1 point de pénalité dès qu'un appui sera constaté.
- Définition des appuis :
 - Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo
 - Seul l'appui du pneu est autorisé.
 - Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle sans mouvement du vélo.
- Il est permis de frôler un obstacle (arbre, rocher) avec le corps pendant le mouvement du vélo.
 - Aucune pénalité ne sera infligée si cet appui ne permet pas un rétablissement de l'équilibre.
- Il est permis de tourner le pied sur place (pointe ou talon).

Article 7 : CLASSEMENTS

- Le classement se fera en fonction des points accumulés par le pilote dans les 4 zones.
- En cas d'égalité entre 2 pilotes, le départage se fera par rapport au nombre de pénalité (1 pénalité, 2 pénalités, 3 pénalités, etc...).
- Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération.

ORIENTATION

Article 1 : DEROULEMENT

- L'esprit de cette épreuve est de faire acquérir des notions d'orientation en milieu inconnu et de faire la relation carte/terrain.
 - L'épreuve est individuelle à partir de benjamin (par 2 pour les poussins et pupilles).
 - Un temps maximum sera annoncé pour chaque catégorie. Les équipes devront revenir avant de dépasser l'horaire, sous peine de pénalité en points (pour éviter l'éloignement et garantir la sécurité des pilotes).
 - Des balises de type d'orientation (orange et blanche avec une pince à poinçonner), seront disposées bien en vue sur le parcours et accessibles à vélo (prévoir 5 à 10 balises maximum).
 - Les balises devront avoir une notion de valeur en fonction de la difficulté.
 - La valeur de chaque balise devra être précisée sur la carte remise au coureur
 - Seules les balises à poinçonner par l'équipe devront être mentionnées sur la carte de l'équipe. Il y aura donc plus de balises sur le terrain que sur la carte d'une équipe.
 - Les balises pourront être placées en nids (groupement de balises sur une zone avec au moins 50m de distance entre chacune).
 - Des balises leurres ne pourront pas être placées sur le parcours
- Un carton de pointage (exemple ci-dessous) et une carte (type IGN 1/25000ème) avec les balises à poinçonner pour l'équipe seront distribués à chaque vététiste.
Pour les organisations ayant l'aide d'un club de CO, la carte CO est autorisée

67	38	33	57	60	39	71	73	74	99
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	A	B	C
LICENCE JOURNÉE <small>(Cette licence n'est valable que le jour de son utilisation, elle ne donne droit à aucun classement avant et à l'attribution de points Coupe de France)</small> Nom : OUETLAHBA Prénom : Lise Parcours ou catégorie : Circuit E Date : 24/09/97 N° 012693							⌚ 02 H 04 ⚠ 00 H 51 ⌚ 01 H 13		

- Chaque coureur de la même équipe devra avoir poinçonné l'intégralité des balises sur son carton.
- Le type de confrontation sera une **course au score** (plusieurs balises à trouver avec pour chacune un nombre de points plus important en fonction de la difficulté pour la trouver ou de son éloignement)
- Pour les poussins et pupilles, il y a possibilité de remplacer la carte par des photos qui se succèdent et qui permettent de suivre un cheminement.
- Les coureurs sont autonomes pour tout incident mécanique ; aucune aide extérieure n'est permise, sous peine de classement en dernière position.
- Pensez à vérifier que chaque équipe parte avec une montre ou un chronomètre.

Article 2 : Le TRACÉ

- Le parcours sera sécurisé et légèrement fléché si cela est rendu nécessaire pour des raisons de sécurité (route à ne pas franchir, danger à signaler notamment les passages techniques).
 - Les longueurs et difficultés seront adaptées suivant les catégories par un nombre plus ou moins important de balises à poinçonner. La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser les temps indiqués ci-dessous :
 - pupilles : < 30 minutes, soit 6 à 7 Km ; 3 à 5 balises* à trouver
 - benjamins : < 40 minutes, soit 6 à 7 Km ; 5 à 8 balises*
 - minimales : < 60 minutes, soit 8 à 9 Km ; 7 à 10 balises*
- * les balises peuvent être identiques pour des catégories différentes

CLASSEMENT

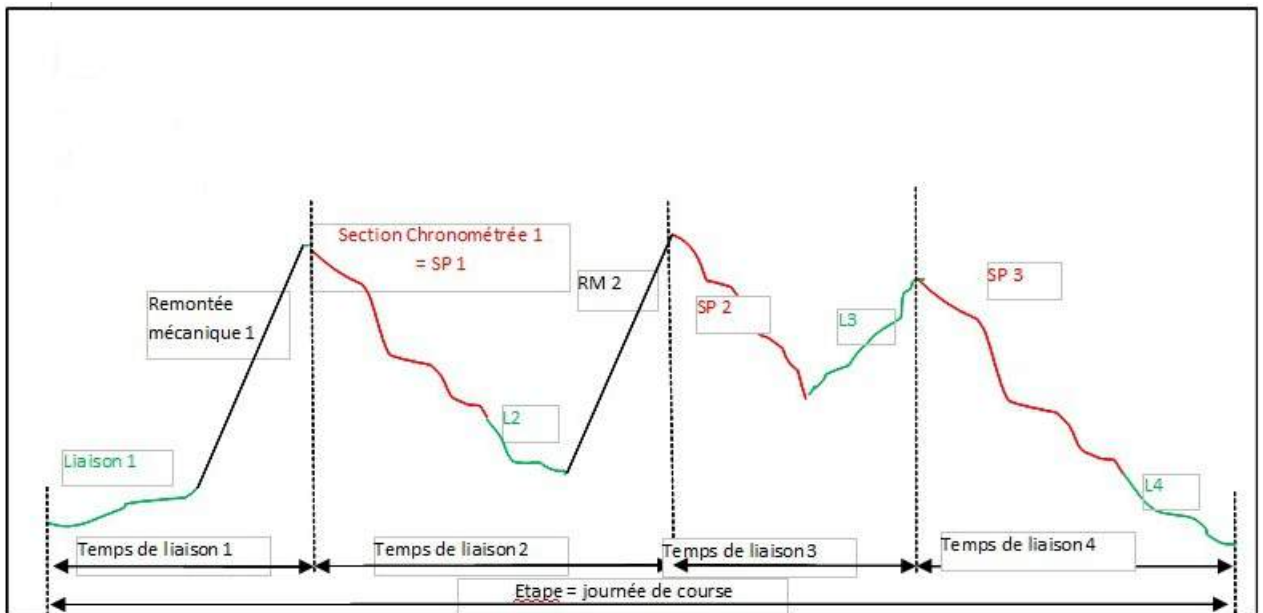
- L'équipe devra se présenter intégralement sur la zone d'arrivée pour prétendre être classée (sauf accident physique (imposant l'arrêt d'un coureur)).
- Chaque balise non poinçonnée ou mal poinçonnée ne sera pas comptabilisée.
- Le classement s'effectue d'abord en fonction du score obtenu en totalisant les points de chaque bonne balise poinçonnée (benjamins et minimales). Ensuite, pour les équipes ayant le même nombre de balises ou de points, c'est le temps de l'épreuve qui les départagera.
- Les équipes qui reviendront après le temps maximum indiqué seront pénalisées en points (fixé par l'organisateur et annoncé avant le départ de l'épreuve).
- La perte d'un carton entraîne le classement en dernière position, tout comme une aide extérieure (réparation, indication, etc.).

Pour l'épreuve d'orientation, si l'épreuve se déroule par équipe de 2, on attribue les points comme si il ne s'agissait que d'un coureur, c'est-à-dire que les 2 coureurs qui terminent 1^{er} obtiennent 150 points, les deux coureurs qui terminent 2^{ème} obtiennent 147 points, etc.....

Enduro

VTT ENDURO JEUNES

DÉFINITION DE L'ENDURO VTT : Course de VTT composée d'une alternance de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (non chronométrées). Les liaisons se font en VTT et peuvent emprunter une remontée mécanique. Les spéciales sont à profil descendant et ne peuvent comporter de portions de pédalage de plus de 15 à 20% en temps (voir tableau).



5-3.1 LIAISON :

Cheminement non chronométré permettant de rejoindre les départs des sections chronométrées.

5-3.2 TEMPS DE LIAISON :

Temps déterminé par l'organisateur pour se rendre du départ de l'épreuve au départ de la première spéciale, puis de la spéciale N au départ de la spéciale N+1 (le temps de la SP spéciale N est compris dans le temps de liaison, (voir croquis (le temps de la liaison)).

5-3.3 SECTION CHRONOMÉTRÉE ou SPÉCIALE :

Cheminement balisé à vue où les concurrents sont chronométrés individuellement.

5-3.4 ÉTAPE :

Journée de course. Enduro VTT sur 1 étape ou (x) étapes.

5-3.5 ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

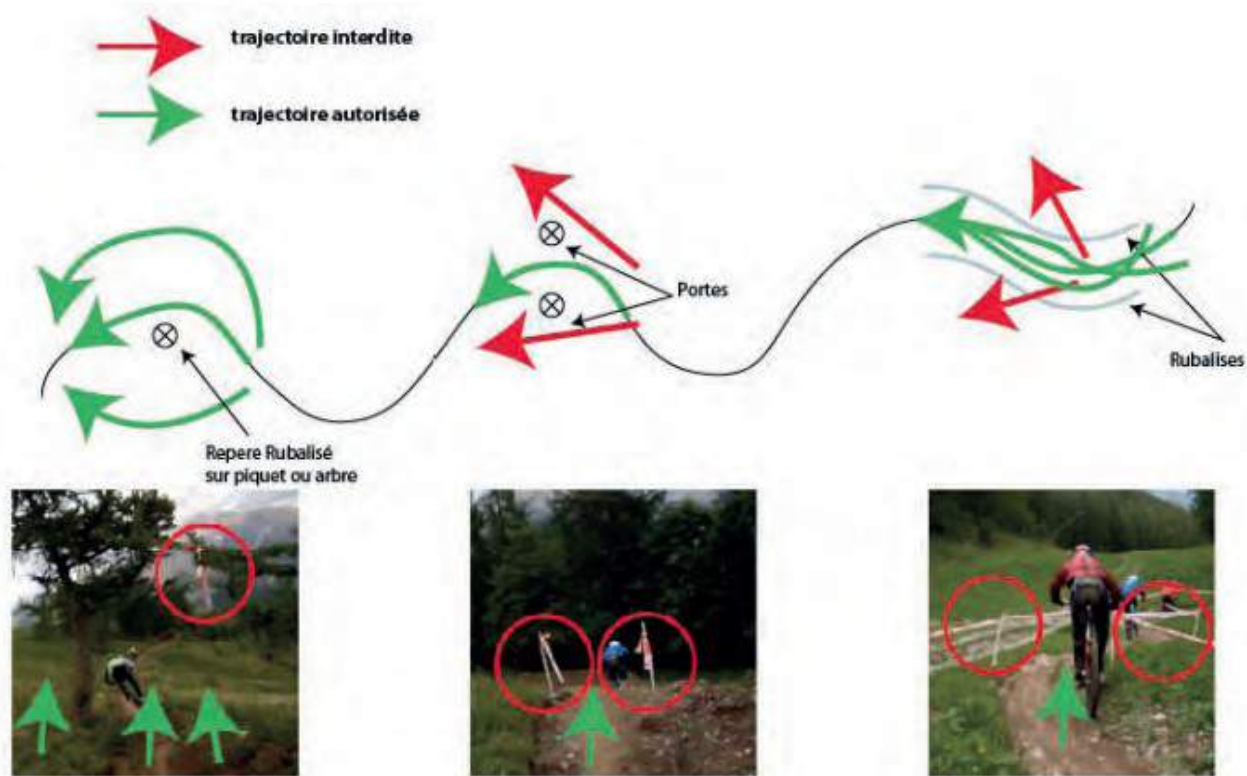
Espace d'assistance technique hors des spéciales, défini par l'organisateur où les pilotes peuvent faire entretenir leur VTT par un tiers.

5-3.6 TYPE DE PARCOURS :

Durée des spéciales : 1 à 5 mn optimum Nombre de spéciales : 3 différentes minimum Description : utiliser de préférence les sentiers naturels et éviter au maximum les pistes permanentes VTT Descente.

Le parcours est matérialisé par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un coureur sort accidentellement ou non du parcours, il devra reprendre le tracé à l'endroit où il l'a quitté.

ANNEXE 2



5-3.7 RECONNAISSANCES :

Autorisées à pieds. **Strictement interdites en VTT le jour de l'épreuve.**

5-3.8 ASSISTANCE :

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils). L'assistance extérieure est seulement autorisée dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur.

5-3.9 ÉQUIPEMENT ET PROTECTIONS (identiques à ceux de la descente) :

	<i>En spéciale</i>	<i>En liaison</i>
Obligatoire :	<ul style="list-style-type: none"> - Casque intégral - Genouillères - Gants longs - Protection dorsale - Pantalon long ou short de descente (Jean autorisé) <p>Les pantalons de survêtement ainsi que les cuissards sont strictement interdits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Casque intégral
Vivement conseillé	<ul style="list-style-type: none"> - Coudières 	<ul style="list-style-type: none"> - Genouillères - Gants longs - Protection dorsale

5-3.10 CLASSEMENT :

Cumul sur la totalité des spéciales + les pénalités Le cumul du temps de la totalité des spéciales pour le meilleur doit totaliser plus de 10 minutes.

5-3.11 PÉNALITÉS :

- Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues 5 minutes si le collègue des commissaires est prévenu et mise hors course s'il n'est pas averti
- Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes
- Non-respect du parcours balisé de 30s à la mise hors course
- Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) mise hors course
- Présentation au départ sans les protections obligatoires refus du départ
- Retard au départ refus du départ, temps de pénalité ou mise hors course
- Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale mise hors course
- Non port du casque en liaison temps de pénalité à la mise hors course

5-3.12 MATÉRIEL :

VTT en parfait état de marche, roue de 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées.

Un seul VTT par pilote pour la compétition, marqué (ou photographié) par un commissaire (changement à l'identique dans la zone technique validé par le commissaire).

5-3.13 HORAIRES DE DÉPART :

Une liste de départ comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents est éditée par l'organisation de course, pour chaque étape. Pas de changement d'horaires, sauf décision des commissaires. Si un concurrent arrive en retard à une spéciale, son départ est laissé à l'appréciation des commissaires afin de ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. Départ individuel toutes les 30s conseillé (minimum toutes les 20s) ou par 2 ou 3 toutes les minutes. Top 10 (à 30) pilotes : individuel toutes les 30s.

ENDURO JEUNE

DURÉES OPTIMUM CONSEILLÉES	PUPILLES	BENJAMINS	MINIMES	CADETS
Nombre de spéciale	3 différents minimums	3 différents minimums	3 différents minimums	3 différents minimums
Durée des spéciales	30 s à 2 mn	30 s à 3 mn	30 s à 4 mn	30 s à 5 mn
Temps cumulé des spéciales du vainqueur	2 mn à 6 mn	3 mn à 9 mn	4 mn à 12 mn	5 mn à 15mn
Durée maximum épreuve liaison comprises	1 h	1 h 30	2 h	3h

Annexe 1 : Barème des points :

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

Annexe 2 : Matériel de protection DH obligatoire



Casques intégral monocoque.



Gants



Protections genoux tibias.



Gilets intégral de protection



Pantalons long DH ou Jeans et maillot longs (short de DH toléré).